

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 5 juin 2025 s'est réuni en salle du conseil en mairie sous la présidence de Monsieur FONTELLIO Marcel, Le Maire de LA CHAPELLE-RABLAIS, le jeudi 19 juin 2025 à 19 heures 30, 3 place de l'église de LA CHAPELLE-RABLAIS.

**Présents :** BLOT Mélissa, CHRUSCIELSKI Patrick, DEMIER Claude, FORMET Thomas, FONTELLIO Marcel, GUIBERT Caroline, LANGLAIS isabelle, ROBERT Mounia, VALENTIN Audrey, WATIN Yannick

**Présence d'administré :** /

**Absents représentés :** BOLLINGER Philippe représenté par BLOT Melissa

**Absents non-représentés :** DUBOIS Luc et MARTIN Denys

**Secrétaire de séance :** ROBERT Mounia

Nombre de membres en exercice : **13**

Nombre de membres présents : **10**

Nombre de membres absents représentés : **1**

Nombre de membres absents non-représentés : **2**

**La séance est ouverte à 19h42**

Demande d'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour : Voté à l'unanimité

### ***SUJETS A L'ORDRE DU JOUR :***

#### **ARRETE DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2025**

Voté à l'unanimité

*19h47 : Arrivée de Thomas FORMET*

#### **DELIBERATION DES DESIGANTION DES REPRESENTANTS AUX COMMISSION D'INTERCOMMUNALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE : PETITE ENFANCE ET ENFANCE**

##### **Projet de délibération présenté :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la création de nouvelles commissions intercommunales de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne de la CCBN et au vu de la dernière année de mandat, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection de représentant

VOTE À MAIN LEVÉE

##### **« Commission petite enfance et enfance »**

Monsieur le Maire appelle des volontaires

Candidatures membres de la Commission :

- Audrey VALENTIN

- BLOT Mélissa

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a élu :

**Titulaire :**

- Audrey VALENTIN

**Suppléant :**

- BLOT Mélissa

Sans commentaire de l'assemblée délibérante :

**DELIBERATION DES DESIGANTION DES REPRESENTANTS AUX COMMISSION D'INTERCOMMUNALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE : COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFERES**

Projet de délibération présenté :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la création de nouvelles commissions intercommunales de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne de la CCBN et au vu de la dernière année de mandat, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection de représentant

VOTE À MAIN LEVÉE

« CLECT »

Monsieur le Maire appelle des volontaires

Candidatures membres de la Commission :

- Philippe BOLLINGER

- Marcel FONTELLIO

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a élu :

**Titulaire :**

- Philippe BOLLINGER

**Suppléant :**

- Marcel FONTELLIO

Sans commentaire de l'assemblée délibérante :

**DELIBERATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AUX FONDS DE CONCOURS POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE DE VIE PUBLIQUE COMMUNAL**

Projet de délibération présenté :

**Vu** le projet d'achat d'une parcelle de terrain d'une superficie d'un hectare, de bancs et tables publics, d'une balançoire pour enfants et de panneaux d'affichage.

**Vu** dérogation aux principes de spécialités et d'exclusivité (article L.5214-16 V du CGT et l'article de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un E. C. I. à fiscalité propre et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

**Afin** de soutenir les communes membres, la communauté de communes de la Brie Nangissienne propose de créer un fonds de concours annuel.

**Vu** le budget communal,

Monsieur le Maire expose le coût des opérations :

1. Réalisation du projet Le terrain boisé :

Le coût global de l'opération d'achat de cette parcelle, sur la base d'une négociation avec le vendeur :

- Prix net vendeur : 5 800,00€

**Plan de financement prévisionnel :**

- Coût global : 5 800,00€
- Fonds de concours de la CCBN : 2 900,00€
- Reste à la charge de la commune : 2 900,00€

## 2. Achat de bancs et de tables publics :

Le coût global de l'achat des onze bancs et des deux tables publiques, sur la base de devis correspondant à l'installation prévue est le suivant :

- Coût de l'investissement : 6 300,00€

**Plan de financement prévisionnel :**

- Achat de 11 bancs : 2 750,00€
- Achat de 2 tables : 1 100,00€
- Achat de 1 balançoire enfants 1 250,00€
- Achat de vitrine d'affichage public 1 200,00€

Coût total : 6 300,00€

Fonds de concours de la CCBN : 2 658,80€

Reste à la charge de la commune : 3 641,20€

**Soit un Plan de financement prévisionnel total :**

- Coût global : 12 100,00€ HT soit 14 385,00€ TTC
- Fonds de concours CCBN : 5 558,80€ HT
- Reste à la charge de la commune : 6 541,20€ HT

Pour ces projets le reste à charge pour la commune de La Chapelle Rablais sera d'un montant de : 6 541,20€ HT décomposé comme suit :

Achat terrain = 5800,00€ x 50% = 2900,00€

Autres achats = 6300,00€ x 50% = 3150,00€

**Reste sur FDC 2658.80€**

Le montant total de la demande de fonds de concours à la CCBN est de : 2900,00€ + 2658,80€ soit **5 558,80€**

*Echéancier prévisionnel* : Les travaux sont prévus durant les mois d'été et début automne 2025.

**Nous sollicitons la somme de 5 558,80€ au titre du fonds de concours de la communauté de commune de la Brie Nangissienne**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

**DECIDE** de solliciter la subvention au titre de Fonds de concours de la Communauté de Commune de la Brie Nangissienne.

**L'assemblée délibérante discute :**

M. le Maire explique que les tables et les bancs vont être dispersés dans la commune. Que les jeux pour enfants (une balançoire) seront installés au stade, près des agrées.

M. Mélissa BLOT demande s'il n'est pas prévu de mettre des jeux aux Montils,

M. le Maire répond que non. Il est prévu de rénover le terrain de pétanque.

M. Patrick CHRUSCIELSKI précise que les divers terrains de pétanque vont être rénovés ou fait pendant l'été.

M. Mélissa BLOT trouve ça dommage et précise qu'il y a de plus en plus d'enfant en bas âge de ce côté du village.

M. Mounia ROBERT est d'accord, mais trouve que les lieux s'y prêtent moins étant donné que la route est juste à côté. Alors qu'au stade, c'est sécurisé. Elle demande s'il serait possible de mettre des jeux dans la cour de l'ancienne école des Montils.

Les autres conseils précise que ça n'est pas possible, car c'est un lieu fermé où est ranger du matériel potentiellement dangereux pour les enfants.

## ❖ Questions diverses :

**Gouttières rue des Vieux Près**

M. le Maire explique que lors du dernier Conseil municipal, Mme Mélissa BLOT avait fait remarquer que des gouttières s'écoulaient sur la rue aux Montils rue des Vieux Près et qu'il fallait faire quelque chose. M. Patrick CHRUSCIELSKI a été voir les habitants, mais qui était absent et à pus donner l'information à des ouvriers qui étaient sur place. Malheureusement, M. le Maire précise qu'une autorisation urbanisme a été accordé et qu'avant d'aller les voir, il aurait fallu prendre connaissance du dossier. M. Patrick CHRUSCIELSKI répond qu'il n'était pas au courant. Le dossier urbanisme est confié à M. Patrick CHRUSCIELSKI pour qu'il puisse en prendre connaissance pour aller voir les habitants. Il précise que ça n'est pas la gouttière qui est gênante, mais les caniveaux qui peuvent être dangereux pour les gens. En effet, une autorisation d'installation de gouttière a été accordé avec précision « qu'aucun ruissellement sur les trottoirs n'est autorisé ».

M. Melissa BLOT précise qu'il y avait aussi 2 autres maisons. Elle donne les adressent à M. Patrick CHRUSCIELSKI pour vérification.

M. Patrick CHRUSCIELSKI s'occupe du sujet.

**Taxe de séjour**

M. le Maire informe que différentes communes ont délibéré pour l'encaissement de la taxe de séjour. Parfois, cette taxe est reversée à la communauté de commune, ce qui n'est pas le cas pour la CCBN. M. le Maire s'est interrogé à ce sujet, du fait qu'il y a des gîtes sur la commune. Après recherche d'information, il s'avère que certains gîtes font déjà payer une taxe de séjour, mais sans la reverser à la commune. Il se pourrait qu'une délibération aurait été prise sur un des mandats précédant, mais, pour le moment, elle est introuvable.

Si tel est le cas, elle sera mise en application dès les plus brefs délais, sinon, il faudra que le conseil vote à ce sujet. Il faut que la délibération soit votée avant le 1er juillet pour une application au 1er janvier de l'année suivante.

Voici le barème proposé par l'état :

**TAXE DE SÉJOUR : Barème applicable pour 2026**

Taux de croissance IPC 2024 (Source INSEE) : + 1,8 %.

(en euros)

Catégories d'hébergement	Tarif plancher	Tarif plafond
Palaces	0,70 €	4,90 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 €	3,60 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 €	2,60 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 €	1,70 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 €	1,00 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,20 €	0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,20 €	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau, le tarif applicable par personne et par nuitée est compris entre 1 % et 5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

## ENEDIS (transformateur et poteaux)

M. le Maire informe qu'un courrier avait été envoyé à Enedis et copie au SDESM au sujet du transformateur qui se trouve devant l'école et qui n'est plus en service ainsi que les différents poteaux.

Enedis a prévenu M. le Maire qu'ils allaient enlever ce qui se trouve dans le transformateur qui est devant l'école normalement fin juin et les poteaux en attente, seront enlever après la période des moissons.

Le SDESM a envoyé un courrier :

Monsieur le maire, cher collègue,

J'ai pris connaissance de votre courrier du 29 avril dernier portant sur les défauts de qualité de fourniture électrique dans votre commune.

Je me réjouis qu'Enedis, en sa qualité de concessionnaire du réseau électrique, étudie les solutions permettant de traiter le problème de qualité de fourniture dont l'origine a été identifiée par les services du SDESM : la fragilité d'une ligne aérienne HTA présente dans une zone boisée.

J'espère que la programmation des travaux, une fois les conclusions des études techniques rendues, sera effective en 2026.

Par ailleurs, j'ai noté votre demande de précision s'agissant d'un chantier Enedis, débuté en 2022, et qui ne sont toujours pas finalisés à ce jour. Après sollicitation d'Enedis, le concessionnaire nous a confirmé la suppression des cellules électriques du poste de transformation fin juin et la suppression du poteau, en accord avec l'exploitant agricole, aux termes de ses récoltes.

Vous évoquez néanmoins dans votre courrier le fait que l'ancien transformateur représente une gêne persistante pour le voisinage : souhaitez-vous que le SDESM entreprenne la démolition de celui-ci ?

M. le Maire demande l'accord du conseil pour faire la demande de démolition du transformateur au SDESM ?

Le conseil est d'accord.

## INFORMATION SUR LES RISQUES LIÉS A LA CANICULE 2025

M. le Maire informe que l'Etat a envoyé ce courrier :

Madame, Monsieur,

Comme chaque année dans le cadre du dispositif de gestion sanitaire des vagues de chaleur, et au regard des épisodes de canicule enregistrés les années passées, le ministère chargé de la Santé et Santé publique France lance la campagne d'information et de prévention des risques liés aux canicules.

L'été 2024 a été marqué par 3 canicules concernant 40% de la population française :

- Une canicule majeure du 28 juillet au 14 août dans 43 départements.
- Deux canicules localisées et courtes dans les Pyrénées Orientales et les Alpes Maritimes.

Malgré leur caractère récurrent, l'impact sanitaire des canicules persiste et se traduit chaque année par des augmentations des recours aux soins, des hospitalisations et des décès. Sur l'ensemble de la période de surveillance 2024 (du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre), 16 500 passages aux urgences en lien avec la canicule ont été recensés dont 10 500 hospitalisations et près de 2 300 consultations SOS. Plus de 260 décès en excès ont été enregistrés pendant les canicules (4,3%) et ceux-ci concernent davantage les personnes âgées de 75 ans et plus.

Il reste donc nécessaire de sensibiliser l'ensemble de la population aux risques sanitaires liés aux fortes chaleurs et leur donner les conseils pour se protéger, avec une attention particulière pour les personnes les plus âgées, particulièrement vulnérables à la chaleur.

Santé publique France vous invite ainsi à encourager les personnes de 65 ans et plus à s'inscrire sur les registres municipaux, afin que les Mairies puissent s'assurer qu'elles vont bien en cas de canicule ou intervenir si besoin.

Par ailleurs, Santé publique France vous propose des outils à destination du grand public :

- Un **dépliant** de 4 pages (disponible également en anglais) – qui rappelle les principaux gestes de prévention contre les effets de la chaleur et les symptômes d'une déshydratation ou d'un coup de chaleur ;
- Des **affiches** – une sur les **gestes de prévention** à adopter (disponible également en anglais) et une autre sur les **effets des fortes chaleurs**.



Vous pouvez les commander et ils vous seront acheminés gracieusement via la procédure expliquée ci-après.

Pour les professionnels de santé, trois dépliants de la collection « Repères pour votre pratique » sont disponibles uniquement en téléchargement pour les accompagner dans la prise en charge de leurs patients particulièrement vulnérables à la chaleur (adultes vulnérables, enfants et personnes âgées).

Nous vous remercions de votre concours, qui est très important pour relayer ces messages de prévention des risques liés à la canicule.

Les commanditaires de cette année recevront un questionnaire à la fin de la saison qui ne prendra pas plus de 5 minutes à remplir afin de recueillir vos avis sur les outils et vos éventuels besoins et suggestions pour les futures saisons.

En vous remerciant de votre participation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

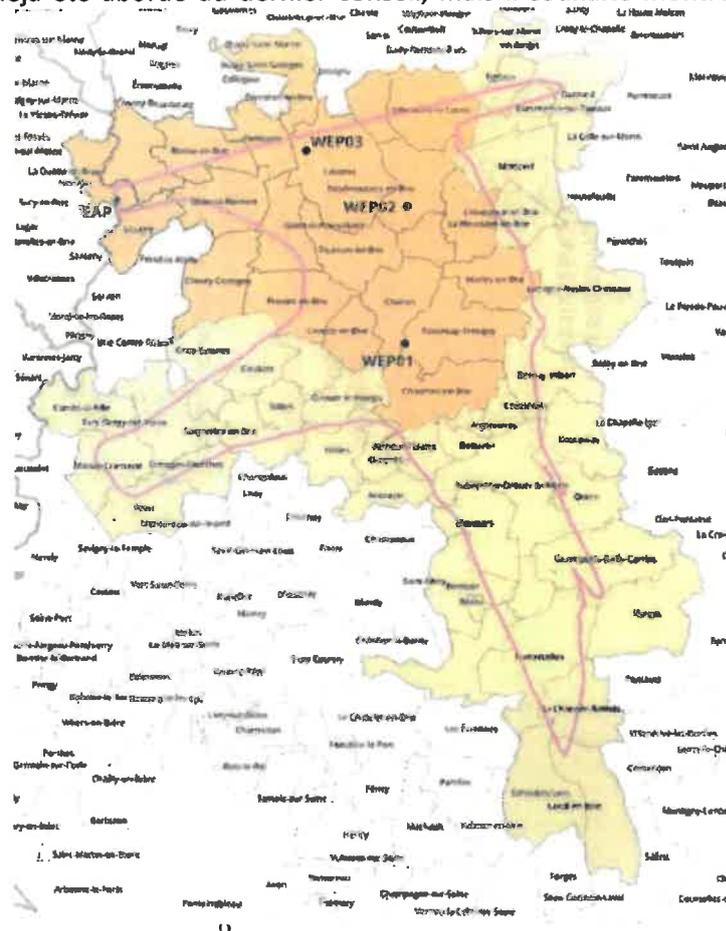
Il demande ce qu'en pense le conseil.

Les conseillers souhaitent qu'une commande de dépliants soit faite pour une distribution en boîte aux lettres, car, pour eux, les affiches ne seront pas lues, surtout par les personnes qui sont concernées qui ne passent pas forcément devant les lieux d'affichage.

La commande sera faite dans les plus brefs délais.

### Mise en œuvre de procédure de descente continue sur l'aéroport de Paris-Orly en configuration face à l'ouest

M. le Maire rappelle que le sujet a déjà été abordé au dernier conseil, mais il souhaite montrer la carte des couloirs de vols pour information.



**Courrier souci rue du Bois Chapelle (voiture sur les bas-côtés qui gênent les piétons – mise en danger)**

M. le Maire informe que des habitants ont fait par de leurs mécontentements par courrier :

Plainte,

Nous venons vers vous, car nous ressentons une vraie gêne dans la rue du Bois Chapelle, au niveau de circulation et promenade.

Nous sommes obligés dans la rue, par endroit de ralentir, car il y a des voitures de garer sur les trottoirs des 2 côtés.

Alors que les personnes ont de quoi rentrer leurs véhicules dans leur cour.

En se promenant, en marchant sur la route, avec poussette, enfants, etc mais n'avons pas accès aux bas-côtés pour marcher, car les voitures s'en servent de parking.

Il y a des nuisances si il y a 3-4-5-6 -- voitures devant chez eux.

Pourriez-vous faire quelques choses, car cela devient vraiment pénible.

Les gens ont de la place dans leur cour, qu'ils rentrent leurs véhicules sinon, ils se servent un parking.

C'est vraiment une vraie gêne.

Je vous remercie pour votre compréhension et peut-être votre intervention.

Bonne nuit

M. le Maire propose de faire un panneau pocket en rappelant les règles à suivre en matière de stationnement, de déjection canine, vitesse...

M. Mounia ROBERT précise que cela fait 30 ans qu'il est demandé de mettre des ralentisseurs dans la rue. À la rue des Vieux Pres, il y en a qui ont été installés, mais ça n'est pas assez dissuasif. C'est pour cela qu'elle met personnellement des voitures devant chez elle, pour faire ralentir.

M. Philippe BOLLINGER lui précise que chaque habitant doit avoir un emplacement pour garer 2 voitures, si la maison est dotée d'un portail, les emplacements sont en intérieur. Il est donc interdit aux habitants de laisser leurs véhicules sur le domaine public.

M. Claude DAUMIEUR propose de mettre des chicanes.

M. le Maire répond qu'il n'est pas possible dans positionner où on le souhaite et aucun habitant de cette rue n'en veut devant chez eux.

M. Thomas FORMET précise que le stationnement est amendable, tout comme la vitesse excessive. Il propose de demander à la gendarmerie de faire plusieurs passages et mettre des amendes, comme il a pu être fait pour les stops.

#### **Proposition changement de tuiles toiture salle « LA GRANGE »**

M. le Maire informe que suite au nettoyage de la toiture, il a été relevé que des tuiles sont endommagées et doivent être changées (environ 150). La société qui a effectué le travail a fait une proposition devis.

Les conseillers souhaitent qu'une demande de devis soit faite à un autre prestataire pour comparaison.

#### **Contre fort église**

M. Philippe BOLLINGER avait fait remarquer que le contrefort de l'église avait une fuite et que du coup cela coulé chez les voisins et endommagé la toiture.

M. Patrick CHRUSCIELSKI répond qu'il avait été voir avec un agent technique, mais qu'en effet, rien n'avait été entrepris. Il avait fait faire un devis pour changer les gouttières, mais le tarif était onéreux. Il va y retourner pour voir ce qui peut être envisagé.

#### **Forfait SACEM**

M. le Maire informe qu'il y a eu une réunion avec la SACEM qui propose aux mairies un forfait pour leurs événements communaux et les événements nationaux. Comme c'est un forfait qui est plus abordable que les frais demandés individuellement, la commune va prendre en charge pour les fêtes suivantes :

- fête de la commune
- fête nationale du 14 juillet
- fête de la musique (qui tombe en même temps que la St-Jean)

Le reste n'étant pas pris en charge par ce forfait.

L'association est mandatée pour la gestion de ces fêtes.

Il faudra donc prendre une délibération à ce sujet au prochain conseil.

#### **Annnonce de Mme Isabelle LANGLAIS**

Mme Isabelle LANGLAIS annonce qu'elle déménage de la commune et qu'elle va donc démissionner de son poste d'adjointe au maire. Cela prendra effet à partir du 31 juillet 2025.

Des délibérations pour le remplacement de Mme Isabelle LANGLAIS devront être prise lors du prochain conseil.

#### **Réorganisation des Etats des lieux des locations de salle**

Suite au départ de Mme Isabelle LANGLAIS, qui avait une part importante dans la gestion des salles, M. le Maire, en accord avec la secrétaire Générale de Mairie, propose que ce soit la Secrétaire Générale de Mairie qui gère les états des lieux. En effet, le début et la fin des dossiers étant gérés par les secrétaires, il y a parfois des incompréhensions du fait que le retour des états des lieux papiers n'est pas toujours rendu en temps et en heure, des soucis de ménages ou de casse, de remise de clefs, de prise de rendez-vous parfois oubliés...Plusieurs personnes ont fait la demande de faire l'état des lieux de sortie le lundi matin. Actuellement, ça leur est refusé directement puisque les élus ne sont pas disponibles. Il est donc proposé une prise en charge totale par la secrétaire générale de mairie sauf lors de ses congés où là des élus devront prendre la relève. Les rendez-vous seront priorisés sur son temps de travail, mais si ça n'est pas possible, le temps passé sera rémunéré à l'agent.

Madame Mélissa BLOT se propose pour remplacer Isabelle LANGLAIS sur la gestion des salles en complément de Mme Caroline GUIBERT, M. Audrey VALENTIN et M. Yannick WATIN.

Madame Caroline GUIBERT n'est pas d'accord avec cette proposition et trouve que tous se passe bien. Elle n'a jamais eu l'information que les gens souhaitent faire le retour des salles le lundi. Elle pense que les retours du ménage (exemple donné de vomis retrouvé à côté des toilettes) sont exagérés.

Mme Mounia ROBERT demande s'il est obligatoire des faire des Etats des Lieux ? Pourquoi pas faire comme certains RBNB, mettre une boîte pour les clefs et si y'a un souci garde la caution.

Il lui est répondu que nous sommes un service public et non une entreprise privée de location donc nous ne pouvons pas procéder de cette façon surtout qu'il y a beaucoup de clefs et considérant que le ménage ne serait pas vérifié, risque d'être beaucoup plus complexe et risque de complexifier le travail de l'agent d'entretien.

Madame Cindy LOURME, la Secrétaire Générale de Maire, prend la parole en expliquant qu'effectivement le suivi est parfois compliqué et qu'il serait plus simple avec 1 personne principale qui gère et que cela soulagera aussi les conseillers d'une tâche qui peut être complexe et qui est parfois difficile à organiser, car les conseillers ne sont pas toujours disponibles. Elle propose de faire un essai sur les dates de remplacements de Mme Isabelle LANGLAIS lors de son départ entre septembre et décembre 2025. Puis voir pour la suite, sachant que le mandat se termine avec les prochaines élections en mars 2026 et qu'une organisation gérée par un agent rendra le sujet plus simple.

M. Thomas FORMET est d'accord avec les arguments et propose qu'effectivement, un test soit fait.  
M. le Maire conclut sur le test d'août à décembre 2025.

#### **Souci propreté salle des fêtes**

Mme Isabelle LANGLAIS remonte le fait que les vitres de la salle des fêtes sont très sales et il y a des toiles d'araignées qui y sont depuis des mois.

Les conseillers se questionnent sur le ménage qui y est fait, le manque de savons, les frigos fermés...

M. le Maire répond que l'agent est justement convoqué pour faire le point sur plusieurs sujets, dont celui-ci.

#### **Présentation projet salle des fêtes**

M. le Maire a eu une proposition du cabinet d'architecte au sujet du projet de travaux pour la salle Debrousse. Le dossier est présenté en vidéo projection et des discussions ont eu lieu à ce sujet.

Un dossier sera donc proposé à la prochaine mandature pour qu'ils puissent continuer à travailler sur le sujet.

#### **Fermeture de la séance à 22h40**

Après validation au Conseil Municipal du 18 septembre 2025

Marcel FONTELLIO  
Mairie de La Chapelle Rablais



Mounia ROBERT  
Secrétaire de séance



